

5. NAO



Dans un courrier intersyndical transmis à la direction des ressources humaines, les 5 syndicats représentatifs de LAS (CGT, CGC, CFDT, Supper, CFTC) contestent le déroulement des négociations et le cadre imposé par une note du groupe Thales.

Les points les plus contestés concernent :

- Une mise en œuvre de la politique salariale au 1er juillet sans effet rétroactif au 1er janvier
- Un plafond budgétaire prédéfini pour l'année en cours et pour l'année suivante
- Un abandon des minimas garantis à TGA+15% pour les mensuels et +3% pour les cadres qui existaient depuis la création de LAS

Elles demandent à leur direction que dès la prochaine réunion du 04 mars, la négociation au niveau de la société LAS puisse se tenir dans des conditions normales et ne soit pas bridée par cette lettre de cadrage Groupe au moins sur les points cités.

⇒ Retrouvez le courrier Intersyndical envoyé à nos dirigeants sur notre site :

[Les syndicats de Thales LAS rejettent le cadrage des négociations salariales | CGT THALES LAND AND AIR SYSTEMS](#)



Ce Jeudi 4 Mars s'est donc tenu la réunion NAO qui avait pour objet la présentation par la Direction des mesures salariales qu'elle envisage.

En préambule de cette réunion, la direction a mentionné avoir bien reçu le courrier et compris que les Organisations Syndicales attendaient un retour !

Après de longues narrations sur le pourquoi du comment, la solidarité groupe, les « mauvais résultats », les manques de visibilité, les objectifs non atteints, le principe de cadrage du groupe, et d'autres arguments tout aussi bancales que fallacieux, notre chère Direction a finalement répondu de manière indirecte à travers les propositions qu'elle a transmises :

Les « Mesure(ttes)s » :

Pas de rétroactivité sur les 6 premiers mois

Pas d'augmentation pour LR12

Pour mensuels :

Une AG de 0,7% avec Talon de 23€

AI de 0,6% (Sans être inférieure à 2,5% si AI)

13ème mois à 2300€ mini

Prime pour mensuels de 170€

Pour les Ingénieurs et Cadres :

AI à 1,3% (Sans être inférieure à 3% si AI)

Mesures d'égalité H/F : 0,15% du globale

Mesures Jeunes : Jusqu'à 35 Ans

Mesures spécifiques Alternants avec application du Talon



Concrètement cela veut dire : 3 Mensuels sur 4 N'AURONT PAS D'AI ! et 2 Ingénieurs/Cadre sur 3 N'AURONT PAS D'AI !

A l'issue de ces énumérations, les OS se sont concertés et ont décidé unanimement de quitter la salle.

⇒ **Un courrier mentionnant notre profond désaccord sera envoyé prochainement.**

Dans le flash info de la direction :

« La crise sanitaire liée au Covid-19 a eu des conséquences majeures sur l'ensemble de l'économie mondiale », **malgré la crise il y a eu des bénéfices conséquents.**

« En complément des mesures destinées à préserver les activités et les emplois » ; **Aussitôt des menaces aux suppressions de postes!** C'est du réchauffé et de l'épicerie.

Aujourd'hui, le COVID sert bien les états et les entreprises. Certaines annonces étaient prêtes bien avant cette crise sanitaire !

Thales suit bien le code AFEP-MEDEF, pour les investisseurs et les analystes financiers. Les éléments extra-financiers prennent une place de plus en plus importante dans la valorisation des sociétés.

Compte tenu du budget limité, des bons résultats du groupe ([Résultats annuels 2020 - People Online - Thales \(corp.thales\)](#)), des excellents résultats de Thales LAS, des efforts de TOUS pour surmonter les difficultés liées à la crise COVID, La CGT ne saurait participer à la ventilation de celui-ci en laissant 3 salariés sur 4 sans politique salariales sérieuse !

Rejoignez la CGT pour défendre vos valeurs !

Vos principaux Contacts :

Délégué syndicaux :

Alain Godeby ; François Bonaini Da Cignano, Cyril Dardenne, Anthony Lecointe

Réfèrent Harcèlement/CSSCT/RPS/QVT :

Yves Boiziau

Commission Télétravail :

François Bonaini Da Cignano

Vos élu(e)s CSE :

Françoise Lucuron, Benjamin Billy, Cyril Dardenne, François Bonaini Da Cignano

Et leurs suppléants :

Patrick Marichez, Kévin Verbeurgt, Yves Boiziau, Cyril Azeau

Vous pouvez aussi retrouver certaines des informations ainsi que tous les accords sur nos sites :

- <https://cgtthales.fr/> - www.tr6.cgtthales.fr : Le site CGT et CGT LAS France
- <https://coord.cgtthales.fr/> : La plateforme de la coordination CGTThales
- www.thadis.com : Toutes les dispositions sociales Thales
- <http://www.ugict.cgt.fr/> le site CGT dédié aux Ingénieurs, Cadres, Techniciens

Juste pour vous informer, certains peuvent parfois prétendent que la diffusion syndicale par mail est interdite :

Il faut savoir que les formes de diffusions d'informations syndicales sont traitées dans le code du travail et également à travers l'accord groupe du droit social. Le code du travail permet l'utilisation de l'ensemble des moyens à dispositionsauf accord contraire.

Notre accord groupe mentionne que les Organisations Syndicales ne peuvent pas envoyer de mail à l'ensemble des salariés pour diffuser leurs propagandes.

Le journal CGT que vous recevez ne rentre pas dans ces dispositions pour la simple raison que nous vous avons proposer de recevoir nos news et que nous ne diffusons pas à l'ensemble des salariés en utilisant les listes de diffusion de la direction.

Si vous ne souhaitez pas recevoir ces informations, merci de m'en informer pour que je vous retire de la liste de diffusion.

THALES

